

RÉPLIQUE

A LA

REPONSE FOURNIE PAR LA FABRIQUE DE MONTREAL

AUX

Remarques faites par Mgr. de Montréal sur les Observations
soumises de la part de la Fabrique à Sa Grace
Mgr. l'Archevêque de Québec

La Fabrique de Notre-Dame, après avoir, dans un exposé préliminaire, rappelé les faits qui se rapportent à la division canonique de Notre-Dame, s'efforçait surtout de démontrer dans ses " Observations " l'impossibilité d'obtenir la reconnaissance civile des nouvelles paroisses érigées canoniquement par Mgr. de Montréal, en conformité au Décret du St. Siège en date du 22 Décembre 1865, à cause de différents obstacles, et surtout de celui résultant de la dette de la Fabrique. Les soussignés se sont donc attachés, dans leurs " Remarques " sur les " Observations, " à faire voir que ces obstacles prétendus n'avaient aucun fondement, sans répondre à l'exposé préliminaire de la Fabrique, qui ne touchait qu'en passant à l'érection canonique et aux questions qui s'y rattachent, telles que la perte des registres et la perte des secours et des libéralités du Séminaire à l'égard des nouvelles paroisses. Mais,